

Rhônenergia : un projet de barrage sur le Rhône qui va à l'encontre de 30 ans de restauration du fleuve

Dans un double contexte de besoin d'énergie décarbonée et de crise de la biodiversité, « *menace existentielle* » selon les mots de la Première ministre en novembre 2023, il est essentiel que les projets d'aménagement hydroélectrique représentent des compromis durables pour l'environnement et pour les différents usages de l'eau.

Le contrat de concession du Rhône entre l'État et CNR (Compagnie Nationale du Rhône) prévoit l'étude et la réalisation éventuelle d'un nouvel aménagement sur le Rhône. Le projet, nommé Rhônenergia, comprendrait un barrage de 6 mètres de chute, une usine hydroélectrique, des travaux dans le lit du fleuve (en amont et en aval du barrage) sur 26 kilomètres.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/03/04/un-projet-de-barrage-sur-le-dernier-troncon-en-eau-libre-du-rhone-souleve-une-vive-contestation_6219932_3234.html

La concertation préalable au projet Rhônenergia s'est tenue du 1er décembre 2023 au 29 février 2024¹. Son bilan par les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été publié le 29 mars 2024², et suivi d'une réponse des porteurs du projet (CNR, RTE - Réseau de Transport de l'Énergie, et l'État) le 29 mai³. L'État doit prendre, à l'été 2024, la décision de poursuivre ou non les études préalables au projet.

Les scientifiques de la Zone Atelier du Bassin du Rhône (ZABR) et de l'Observatoire Hommes-Milieus Vallée du Rhône (OHM VR), groupement d'une vingtaine d'unités de recherche publique travaillant sur l'eau, ont participé activement à la concertation. Forts d'une expertise collective construite depuis plusieurs décennies sur le fleuve, les scientifiques se sont exprimés sur les impacts environnementaux particulièrement importants qu'aurait ce nouveau barrage. Une partie des conséquences sont certaines, particulièrement du fait de la mise en retenue de la dernière portion courante du Rhône qui reçoit la totalité du débit du fleuve. D'autres impacts, plus complexes à anticiper mais qui représentent des risques forts pour la biodiversité et les usages de l'eau, découlent des extrêmes climatiques futurs qui seront plus marqués et fréquents. A ce jour, ces extrêmes ne sont pas quantifiés de manière satisfaisante dans les études du projet.

A l'heure de la décision de l'État sur la poursuite des études, les scientifiques informent et alertent sur le fait que l'avis des porteurs de projet ne semble pas prendre la mesure des avertissements révélés par la concertation préalable et rapportés par les garants de la CNDP.

Premièrement, les impacts forts sur l'environnement ont été le sujet principal des contributions déposées sur le site de la concertation. Les avis sur ces impacts étaient remarquables par leur convergence et n'ont pas été contredits par les porteurs du projet. Ainsi, la présence de certaines zones encore « courantes » à l'amont de la retenue envisagée, mentionnée dans la réponse des porteurs du projet⁴, ne doit pas masquer la mise en retenue quasi-totale du dernier tronçon courant du Rhône. En effet, la retenue s'étendrait jusqu'au barrage amont de Sault-Brenaz. Cette retenue aurait les effets contraires des efforts collectifs engagés depuis trente ans pour restaurer un fleuve vif et courant et répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan Rhône. Elle pénaliserait de façon irréversible et certaine la biodiversité typique des grands fleuves. Ce barrage dégraderait le statut de « masse d'eau en bon état », au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'eau, de ce secteur unique et sensible situé

à l'amont du site classé patrimoine national de la confluence de l'Ain et des importants captages d'eau potable de la métropole de Lyon. De plus, les questions fondamentales sur l'impact du barrage en climat futur, relevées à multiples reprises lors de la concertation, sont peu évoquées dans la réponse des porteurs du projet. La précision que « *le Rhône continuera de bénéficier à l'échelle annuelle de précipitations conséquentes dans le futur, et restera un fleuve au débit important, même sans glaciers* », masque les risques liés aux extrêmes futurs. Lorsque les glaciers auront fondu et qu'il fera encore plus chaud, les étiages seront bien plus marqués. Facteur aggravant, le barrage ralentira l'écoulement au droit des rejets chauds du centre nucléaire du Bugey, ce qui aura des conséquences majeures sur la température, la qualité de l'eau, les flux sédimentaires et les communautés vivantes. Les usages touristiques et récréatifs générés par le fleuve vont aussi être perturbés voire disparaître.

Deuxièmement, les scientifiques sont dubitatifs concernant la réponse des porteurs du projet à la recommandation des garants d'associer les scientifiques et experts à la conduite des études « *dans le cadre d'un comité scientifique élargi ad hoc* ». Cette recommandation, déjà émise en 2019 par l'Autorité Environnementale, est restée sans effet à ce jour. Les études ont commencé et se sont construites en déconnexion du monde scientifique. La réponse des porteurs n'indique aucun changement concret de calendrier ou de méthode pour un processus plus collaboratif et transparent. Au contraire, le secret industriel est évoqué ainsi que des discussions par « *collèges d'acteurs* ». Ces éléments ne correspondent pas à une discussion collective ou à une co-construction aujourd'hui prônées pour des actions politiques efficaces concernant le partage de l'eau.

Le projet Rhôneergia comporte des impacts socio-environnementaux forts et certains. Il convient de prendre la mesure de ces risques au regard des solutions alternatives dont la rénovation des ouvrages hydroélectriques existants, qui pourrait apporter en Europe 600 fois plus de puissance que Rhôneergia⁵. Dans ce contexte, un nouveau barrage hydroélectrique sur le Rhône semble moins répondre aux enjeux énergétiques qu'apporter des difficultés supplémentaires à un fleuve qui fait l'objet, depuis 30 ans et de manière originale à l'échelle internationale, d'une restauration d'envergure.

Rédacteurs

Nicolas Lamouroux, écohydrologue, Directeur de Recherche à INRAE, coprésident de la ZABR et directeur de l'unité de recherche interdisciplinaire « RiverLy » (INRAE).

contact : nicolas.lamouroux@inrae.fr, 06 76 66 11 25

Carole Barthélémy, sociologue, maîtresse de conférences à Aix-Marseille Université, directrice de l'Observatoire Hommes-Milieux Vallée du Rhône.

Emeline Comby, géographe, maîtresse de conférences à l'Université Lyon 2 et à l'UMR 5600 EVS (CNRS)

Bertrand Morandi, géographe, Docteur de l'Université de Lyon, chef de projet Rhône au Graie et responsable de l'animation de l'Observatoire Hommes-Milieux Vallée du Rhône

Laurent Simon, écologue, Maître de Conférences à l'Université Claude Bernard Lyon 1, coprésident de la ZABR.

Cette contribution est soumise au vote du conseil de direction de la ZABR (<https://www.zabr.assograie.org/>) et du conseil scientifique de l'OHM Vallée du Rhône (<https://ohm-vallee-du-rhone.fr/>).

¹ <https://concertation-rhonerzia.fr/fr>

² https://concertation-rhonerzia.fr/files/bilan-cndp-rhonerzia-29-mars-2024_5f9927ffcabefd774a5d5aca4258d5e5

³ https://concertation-rhonerzia.fr/files/cnr-rhonerzia-enseignements-des-maitres-d-ouvrage_9fdf761dbe17e5f3b3947d021ab907cf

⁴ Page 41 du document synthétisant les enseignements des maîtres d'ouvrage

⁵ <https://doi.org/10.1016/j.enconman.2021.114655>